



**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU LOIRET – VILLE DE BEAUGENCY**

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2015

Mes chers collègues,

Les membres du conseil municipal, se sont réunis sur le site de la salle de projets du Puits manu, le 23 avril 2015, sous la présidence de M. David FAUCON, Maire.

Etaient présents :

M. David FAUCON, Maire.

Adjoints : Francis MAUDUIT -Eric JOURNAUD - Christine ROY – Michel CLEQUIN – Jean-Michel ROCHER

Conseillers municipaux délégués : Pierre REVERTER - Pierrette DONNADIEU - Franck MORITZ -

Conseillers municipaux : Daniel LOCHET- François COINTEPAS – Bruno HEDDE - Patrice MARTIN – Martine BRESILLION - Franck GIRET - Emmanuelle VANDENKOORNHUYSE - Laëtitia PLESSIS et Jacques MESAS - Joël LAINE

Ont donné procuration :

Marie-Françoise RAVEL a donné procuration à Francis MAUDUIT

Christine BACELOS a donné procuration à M le Maire

Mme Emilie CHAMI GERMAIN a donné procuration à M REVERTER (de la délibération 1 à 13) puis
MME CHAMI GERMAIN A VOTE PAR ELLE MEME

Mme Bénédicte BOUVARD a donné procuration à Mme Christine ROY (de la délibération 1 à 13) puis
MME BOUVARD A VOTE PAR ELLE MEME

Mme Nadège BOIS a donné procuration à M Jean-Michel ROCHER

Mme Nicole DUMAND a donné procuration à Mme Emmanuelle VANDENKOORNHUYSE

Mme Bahae DAIAN a donné procuration à Eric JOURNAUD

M Patrick ASKLUND a donné procuration à M Jacques MESAS

DELIBERATIONS 1 A 13 : PRESENTS : 19 . VOTANTS : 27

DELIBERATIONS 13 à la fin : PRESENTS 21 votants 27

APPROBATION DU PROCES VERBAL

Le procès-verbal de la séance précédente est soumis au vote : aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

SECRETAIRE DE SEANCE : Eric JOURNAUD s'est vu confier le secrétariat de séance et a accepté cette fonction.

Avant d'ouvrir la séance, M le Maire a déclaré que 2 ouvrages se trouvent sur le pupitre de chacun : le très beau livre de J. ASKLUND et le livre édité en l'honneur de la réouverture de la salle d'honneur.

1-RAPPORTEUR : PIERRE REVERTER

Réhabilitation du Parking « 150 places » et Aménagement du parking de l'Ex station Avia Approbation du DCE

Dans le cadre des propositions budgétaires pour l'exercice 2015, et suite à l'étude de circulation et stationnement menée par l'agence ARTER au cours du 2^{ème} semestre 2014, nous souhaitons lancer le programme de modification et d'agrandissement de deux parkings. Ces projets ont pour objectif : d'augmenter le nombre de places de stationnement en périphérie du centre-ville, de renforcer la sécurité des piétons, et d'optimiser l'accessibilité.

L'opération intègre, d'une part, la réhabilitation du grand parking dit « 150 places », et d'autre part, la construction d'un nouveau parking sur le site de l'ex station AVIA, propriété de la ville.

Le dossier de consultation est composé d'une tranche ferme et d'une tranche conditionnelle, à savoir :

Tanche ferme : réhabilitation du « parking 150 places » qui permettra de passer de 138 places de stationnement à environ 170 places. L'ensemble des travaux est évalué à 250 000 € HT.

Tranche conditionnelle : Construction du parking « station Avia » qui permettra de créer environ 25 places de stationnement sur une zone où aucune n'était présente. Ce projet comprend également la démolition des deux bâtiments présents actuellement sur ce site. Cette création/démolition représente un montant de 50 000 € HT.

Le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.), établi par nos Services Techniques, est évalué à 300 000€ HT (article 72 du CMP).

Au regard du coût d'objectif, la procédure engagée sera de type MAPA (articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics).

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avis de la Commission des travaux, réunie le 13 avril 2015

Décide à l'unanimité :

D'ACCEPTER le Dossier de Consultation des Entreprises,
DE VALIDER la passation du marché dans le cadre de l'article L.2122-21-1 du CGCT,
DE LANCER la consultation des entreprises sous forme de marché à procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics,
D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché pour les travaux et tous documents afférents.

M le Maire souligne qu'une cinquantaine de places supplémentaires vont être créées. M COINTEPAS demande de donner des noms à ces parkings, « ex Avia » n'étant pas très esthétique. Les membres du conseil en conviennent.

2-RAPPORTEUR : MARTINE BRESILLION

MISE EN PLACE D'UNE CLOISON COUPE-FEU

Salle du Puits Manu Demande d'autorisation de travaux au titre de l'Accessibilité et de la Sécurité des Etablissements Recevant du Public

Afin de créer un local de stockage de matériel dans un des dégagements de la salle de théâtre du Puits manu, il convient de mettre en œuvre une cloison Coupe-Feu 1 heure.

Pour réaliser ces travaux, il est nécessaire de déposer une demande d'autorisation de travaux au titre de l'Accessibilité et de la Sécurité des Etablissements Recevant du Public.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avis de la Commission des travaux, réunie le 13 avril 2015

Décide à l'unanimité :

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette demande, ainsi que les pièces correspondantes.

Il est précisé que la cloison se situe entre la salle de projets et la scène.

3-RAPPORTEUR : BRUNO HEDDE

Abattage d'arbres sur des sites classés Le Grand mail & les Quais

Dépôt de demandes d'autorisations spéciales

La commune de Beaugency comporte un site classé « le vieux pont de Beaugency et ses abords », regroupant le Grand Mail, le Petit Mail et les Quais, ainsi qu'un site inscrit le « Parc de la propriété du Colonel Thérél », au titre des articles L.341 1 à 22 du Code de l'environnement.

Ces deux sites sont caractérisés par la présence d'arbres plus que centenaires, dont plusieurs présentent des pathologies.

Aussi, en concertation avec les services de l'Etat : la DRAC Centre et la DREAL Centre, il a été décidé de réaliser une étude phytosanitaire de ces arbres.

Dernièrement, l'Agence de l'Arbre, titulaire du marché correspondant, a présenté son rapport et a formulé des préconisations de gestion des 3 sites.

Dans un premier temps, il s'agit :

d'abattre 2 platanes des Quais et 9 tilleuls du Grand Mail,
de procéder à des tailles sanitaires et de réduction sur de nombreux sujets,

Pour procéder à l'abattage d'arbres sur un site classé, il convient déposer une demande d'autorisation spéciale auprès des services de l'Etat : la DRAC Centre et la DREAL Centre.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avis de la Commission des travaux, réunie le 13 avril 2015

Décide à l'unanimité :

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Un excellent travail a été réalisé dans le cadre de cette étude, avec des préconisations à court terme et des solutions à moyen et long terme. Ceci nous laisse le temps de la réflexion pour un réaménagement complet des bords de Loire et des quais. Sur le grand mail, l'éclairage public est posé sur les tilleuls.

M LAINE interroge sur le financement. M le Maire répond que ce dossier est à l'étude pour être intégrée dans un module du syndicat de pays. S'il y a investissement (replantation), nous pouvons obtenir un co-financement global. Mais à court terme, nous ne répondons pas aux critères du pays pour de simples abattages. M LAINE rappelle que l'Etat prenait en charge avant la totalité des replantations, puis s'est désengagé. Il serait souhaitable que l'Etat revoie sa position en la matière.

Mme PLESSIS interroge au niveau de l'abattage, sur l'évolution possible des arbres : faut-il attendre les échéances d'abattage ou peut-on faire des projets avant ? M le Maire répond que si on replante au fur et à mesure, on bouche des trous sans réfléchir à un aménagement global, par exemple des quais. Il semble plus adéquat d'avoir une réflexion globale à moyen et long terme, car cela implique en fonction de nos capacités futures, le fait d'avoir un projet durable. Nous avons laissé pousser des arbres qui cachent la vue sur notre patrimoine. Il convient également de penser au réaménagement de la voirie, avec la problématique des racines. Mme PLESSIS demande quand nous allons y réfléchir. M le Maire répond que nous pourrions envisager cette étude dans 3 ou 4 ans.

M LAINE dit que lorsque la décision a été prise de remplacer les arbres du petit mail, la question du remplacement a été posée ; il avait été choisi de replanter la totalité. Il est nécessaire d'engager la réflexion dès maintenant. Mais sur le domaine de la Loire (quais), il faut absolument relancer la mécanique du financement par l'Etat, faute de quoi le financement sera très lourd pour la ville.

M le Maire insiste sur le désengagement de l'Etat, qui se remarque aussi sur l'entretien des quais.
M MAUDUIT répond qu'il est pessimiste compte-tenu de l'attitude de l'Etat.

4-RAPPORTEUR : PATRICE MARTIN

Accessibilité de la salle d'honneur - Acquisition d'un monte escalier CHOIX DU TITULAIRE (pour information)

Au regard de la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapée, il est obligatoire de rendre accessible les Etablissements Recevant du Public.

Concernant la salle d'honneur, située au premier étage de l'Hôtel de Ville, elle bénéficie d'une dérogation, du fait de son classement « Monument Historique ».

Cependant, la municipalité a souhaité améliorer l'accessibilité de cette salle pour les personnes à mobilité réduite.

Aussi, il a été décidé d'acquérir un monte escalier autonome et d'un fauteuil roulant.

Le type de procédure pour la passation de ce marché est une Procédure adaptée, passée conformément aux articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics.

Celle-ci a été lancée sur la plateforme www.marches-publics.loiret.com.

L'acquisition de ce matériel est estimée à 8 000 € TTC.

Les offres sont jugées en fonction des critères suivants :

Valeur technique (maniabilité, confort, équipements)	50 %
Prix	40 %
Impact environnemental	10 %

Les plis ont été remis le vendredi 20 mars 2015 et ont été ouverts le même jour.

Les différents soumissionnaires ont présenté des dossiers de candidatures conformes au regard de leurs capacités techniques et financières, aussi, il a été décidé d'étudier leurs offres.

Après ouverture et analyse des différentes propositions, selon les critères d'attribution définis ci-dessus, les résultats suivants sont présentés :

Candidats	Types d'offre	Critères d'analyse des offres				Notes finales (sur 20)
		Valeur Technique (50%)	Note environnementale (10%)	Prix (40%)		
		Notes (sur 20)	Notes (sur 20)	Montants € TTC	Notes (sur 20)	

Axsol 78 - Chavenay	Base	16,50	15,00	6 684,15 €	17,48	16,74
Invacare 37 - Fondettes	Base	13,50	0,00	5 936,10 €	20,00	14,75
Euromove (160) 59 - Villeneuve d'ascq	Variante	16,50	0,00	7 098,04 €	16,09	14,69
Euromove (135) 59 - Villeneuve d'ascq	Base	16,00	0,00	8 434,80 €	11,58	12,63

Aussi, il a été décidé de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, émanant du fournisseur Axsol, pour un montant de 6 684.15€ TTC.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avis de la Commission des travaux, réunie le 13 avril 2015

Décide à l'unanimité :

DE PRENDRE ACTE de cette information.

M le Maire remercie Patrick ASKLUND qui a œuvré auprès du Lions Club. M le Préfet lors de l'inauguration s'est enquis de l'accessibilité de cette salle, ce qui a donné lieu à un échange sur les bâtiments historiques.

5-RAPPORTEUR : FRANCOIS COINTEPAS

Aménagement de « l'Observa-Loire » CHOIX DES TITULAIRES (pour information)

Dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement de la Municipalité, il a été décidé d'aménager l'« Observa-Loire » dans le Parc Thérel, ce printemps.

Le Cabinet AEI, Maître d'Œuvre de cette opération, a proposé un Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.), évalué à 120 000 € HT.

Les principales prestations sont :

Les réfections du mur de soutènement et du passage existant, y compris, la remise en état de l'édicule de l'accès depuis le Parc Thérel et la reprise des linteaux par goujonnage,
La mise en lumière et la mise en valeur du site,
L'abattage des arbres de l'esplanade,
La mise en œuvre d'un sol stabilisé sur l'esplanade, y compris la reprise de l'écoulement des eaux de ruissèlement,

La mise en place de mobilier : bancs, corbeille et table de lecture,
 La fourniture et pose d'ouvrages de serrurerie : lisses et grilles métalliques,
 La réfection de la tourelle : nettoyage, décapage, ouverture des baies condamnées, reprise du plafond, des murs et du sol,

Les conclusions du Diagnostic, établi initialement, avaient démontré :

- . Des désordres relativement importants sur l'escalier, l'édicule de l'accès depuis le Parc Thérel, et sur le mur de soutènement,
- . La nécessité de procéder à une reprise complète de l'intérieur de la tourelle.

Néanmoins, le parti pris de la réfection de la tourelle, a été de garder une « trace » des parements existants, avec une conservation partielle de l'ancien papier peint, et le réemploi de la majorité des carreaux de ciment du sol existant.

Au regard des délais impartis et de la complexité du chantier, notamment l'exiguïté du site, il a été décidé de ne pas allotir cette opération.

Le type de procédure pour la passation de ce marché est une Procédure adaptée, passée conformément aux articles 26 et 28 du Code des Marchés Publics.

Celle-ci a été lancée sur la plateforme www.marches-publics.loiret.com.

Les offres ont été jugées en fonction des critères suivants :

- La valeur technique de l'offre 50 %,
 - Ce critère a été apprécié au travers des éléments suivants :
 - Le mémoire technique établi par le candidat,
 - Tous éléments complémentaires permettant d'optimiser la valeur technique de l'offre.
- Le prix des travaux 40 %
- La valeur environnementale 10 %,

Les plis ont été remis le vendredi 06 mars 2015 et ont été ouverts le même jour.

Les différents soumissionnaires ont présenté des dossiers de candidatures conformes au regard de leurs capacités techniques et financières, aussi, il a été décidé d'étudier leurs offres.

Le rapport remis par notre Maître d'œuvre, fait apparaître les résultats suivants

Candidats	Critères d'analyse des offres				Note finale (sur 100)
	Valeur Technique : 50 %	Valeur Environnementale : 10 %	Prix : 40 %		
	Note (sur 50)	Note (sur 10)	Prix de base (en € HT)	Note (sur 40)	
SARL entreprise CESARO 45 - Beaugency	44,00	8,00	112 500,00	27,65	79,650
SAS Vernejols 41- Mer	26,50	8,00	77 767,28	40,00	74,500

Aussi, il a été décidé de :

- retenir l'offre économiquement la plus avantageuse émanant de l'entreprise CESARO, pour un montant de 112 500€ HT.
- donner suite à l'option pour la réfection de l'étanchéité de la terrasse de la tourelle : 2 321,97 € HT, et une variante pour la reprise du linteau de l'entrée de l'édicule : 1 619,98 € HT.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avis de la Commission des travaux, réunie le 13 avril 2015

Décide à l'unanimité :

DE PRENDRE ACTE de cette information.

6-RAPPORTEUR : FRANCIS MAUDUIT

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE RENOVATION DE FACADES

Monsieur Philippe BLANC Monsieur WINS Robert Madame Marie-Françoise RIBY

Par délibération du 21 décembre 2012, le Conseil municipal de la Ville de Beaugency a fixé les nouvelles modalités d'octroi des participations communales à la rénovation des façades des particuliers accordées dans le cadre de l'OPAH (opération programmée de la rénovation des façades des particuliers).

Sont concernées les façades visibles du domaine public, situées dans le périmètre de la servitude des monuments historiques ou appartenant à des propriétés disposant d'un caractère patrimonial particulier, spécifique ou remarquable.

La participation s'élève à 16 € le m² avec un plafond de 5 000.00 € par propriété sur 3 ans.

Vu les demandes de subventions déposées par :

BENEFICIAIRE	DOMICILE	ADRESSE DES TRAVAUX	SUBVENTION SOLLICITEE	MONTANT
BLANC Philippe RIBY Marie Françoise WINS Robert	21 Avenue de Vendôme 10, rue du Saint-Esprit 2, rue des étuves	8 rue du Saint-Esprit 10, rue du Saint-Esprit 2, rue des étuves	50 m ² X 16 € 120 m ² x 16 € 66 m ² x 16 €	800,00 € 1 920,00 € 1 056,00 €

Considérant que ces demandes entrent dans le cadre des dispositions rappelées ci-dessus,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avis de la Commission des travaux, réunie le 13 avril 2015

Décide à l'unanimité :

D'ACCORDER les subventions précitées à

- M. BLANC Philippe une subvention de 800 €
- Mme. RIBY Marie-Françoise une subvention de 1 920 €
- M. WINS Robert une subvention de 1 056 €

M le Maire déclare que ce dispositif de plus en plus prisé contribue à l'embellissement de la ville.

7-RAPPORTEUR : EMMANUELLE VANDENKOORNUHYSE

Parking « 150 places » Demande de subvention - Programme : « Travaux de sécurité routière, accès aux collèges sur voies communales – Aménagement relatif aux domaines de compétences du Département »

Au cours du 2^{ème} semestre 2014, la ville de Beaugency a mené par l'intermédiaire d'un bureau d'étude spécialisé, l'agence ARTER, une large étude de circulation et de stationnement dans le centre-ville de Beaugency.

Parmi les difficultés de stationnement rencontrées, il est apparu nécessaire de réhabiliter le grand parking dit « 150 places », qui ne compte réellement que 138 places.

Cette opération consiste à modifier, entre autres, l'aire de stationnement des six bus scolaires dédiés au transport des élèves du collège Robert GOUPIL. Il s'agit notamment de créer deux quais normalisés permettant chacun de recevoir 3 bus, et inciter ainsi les élèves à ne plus circuler sur le parking lui-même, entre les bus.

Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par le Département au titre du programme «Travaux de sécurité routière, accès aux collèges sur voies communales – Aménagement relatif aux domaines de compétences du Département».

Le coût de l'aménagement des quais qui s'élève à un montant de 17 000,00 € HT, est susceptible d'être subventionné à hauteur de 50 %.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avis de la Commission des travaux, réunie le 13 avril 2015

Décide à l'unanimité :

DE SOLLICITER ces subventions

D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental et signer tous les documents relatifs à cette demande.

Ces deux quais d'aménagement ont fait l'objet d'une concertation avec les services du département. Des représentants des cars ont été rencontrés ce matin sur la question des quais. L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sera importante. Il faut espérer que le département pourra répondre favorablement puisque ces bus desservent le collège.

Une copie de cette délibération sera transmise aux deux nouveaux élus du conseil départemental.

8-RAPPORTEUR : FRANCK GIRET

GESTION DES SERVICES PUBLICS –DELEGATION DE SERVICE PUBLIC 2015 POUR LA GESTION DU SNACK-BAR POUR LE CAMPING

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.1411-1 à L.1411-19 et notamment l'article L.1411-12 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-24 du code général des collectivités territoriales,

Il est proposé de reconduire un système de délégation de service public pour la gestion du snack-bar du camping, dans des conditions similaires à l'année passée.

Aussi, un avis d'appel public à candidature paraîtra dans le BOAMP concernant la délégation de service public simplifiée pour la gestion et l'exploitation du snack-bar-épicerie du camping municipal « Val de Flux », sur la base de laquelle les candidats se feront connaître.

Le délégataire acquittera une redevance de 3 500 € TTC pour l'ensemble de la période. Il versera une caution de 500 € pour garantir la propreté des locaux.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avis de la Commission des travaux, réunie le 13 avril 2015

Décide à l'unanimité :

DE RETENIR le cahier des charges proposé

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette consultation de délégation de service public.

9-RAPPORTEUR : M LE MAIRE

GESTION DES SERVICES PUBLICS –DELEGATION DE SERVICE PUBLIC 2015 POUR LA GESTION DU SNACK-BAR POUR la plage

Vu l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.1411-1 à L.1411-19 et notamment l'article L.1411-12 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-24 du code général des collectivités territoriales,

Il est proposé de reconduire un système de délégation de service public *pour la gestion du snack-bar de la Plage*

Aussi, un avis d'appel public à candidature paraîtra dans le BOAMP concernant la délégation de service public simplifiée pour la gestion *et l'exploitation du snack-bar* sur la base de laquelle les candidats se feront connaître.

Cette délégation sera consentie du 11 juillet au 22 août 2015.

Le délégataire assurera l'organisation de 6 soirées GUNGUETTE les jeudis soirs.

Le délégataire acquittera une redevance pour l'ensemble de la période de 3500 €.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avis de la Commission des travaux, réunie le 13 avril 2015

Décide à l'unanimité :

DE RETENIR le cahier des charges proposé ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette consultation de délégation de service public.

M le Maire rappelle que les estivales de Beaugency se déroulent du 20 juin au 25 août. La redevance est identique à celle de la délégation précédente. Il est souhaité une bonne qualité de prestation culinaire et la volonté que les gobelets « plage » soient utilisés par le délégataire.

M MESAS demande si la redevance est identique à l'an dernier. M le Maire répond qu'elle était à 5000 €. L'objectif est d'avoir une redevance attractive qui puisse permettre de réaliser un bénéfice. Nous ignorons si les délégataires de l'an passé seront candidats.

10 - Rapporteur : BRUNO HEDDE

POLICE MUNICIPALE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE BOITIERS DE PROCES VERBAUX ELECTRONIQUES ET AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC L'ETAT AINSI Q'UN ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE

La police municipale utilise actuellement des cartelles pour la verbalisation des véhicules en infraction. Ce mode de verbalisation est amené à disparaître progressivement au profit du PV électronique (PVE).

En vue de bénéficier des subventions d'Etat accordées jusqu'au 31 décembre 2015, la ville souhaite anticiper l'acquisition de ce matériel et envisage d'acheter 3 boîtiers.

Le montant de cette acquisition est estimé à 5 039 € TTC et peut bénéficier d'une subvention de l'Etat à hauteur 1 458 € maximum.

Parallèlement, la Ville de Beaugency doit passer convention avec l'Etat et contracter un engagement de confidentialité.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire réunie le 13 avril 2015

Décide à l'unanimité (4 ABSTENTIONS):

DE SOLLICITER auprès de l'Etat une subvention pour l'acquisition de 3 boîtiers de verbalisation électronique

D'AUTORISER M. le Maire à signer la Convention et l'engagement de confidentialité avec l'Etat.

M le Maire rappelle que les crédits sont inscrits au budget. Ce dispositif évitera beaucoup de paperasserie au moment du PV et après.

M MESAS demande si les 3 boîtiers coutent 5000 €. Il relève qu'eu égard à nos recettes de verbalisation (produits des amendes de police), le coût est élevé : met-on assez de PV à Beaugency pour justifier cette dépense ? M le Maire répond qu'il y a une globalisation au niveau du canton. M MESSAS dit qu'aucun papier ne figure sur la voiture. Pierre REVERTER répond que ces boîtiers ont pour vocation d'alléger le travail administratif car la saisie se fait quotidiennement. Il est évident néanmoins que nous ferons l'acquisition de carnets à apposer sur le véhicule au moment où l'infraction est constatée ; cela n'est pas obligatoire mais cela sera fait. P REVERTER ajoute que ce dispositif fait gagner beaucoup de temps à nos agents ; ce système simplifie considérablement les choses. M le Maire ajoute que le boîtier permet dans certains cas de stationnement irrégulier de prendre une photo comme élément de preuve. M le Maire ajoute que ceux qui viennent stationner en zone réglementée doivent respecter les règles, pour permettre une plus grande fluidité. Cet appareil est amorti sur plusieurs années. Il importe de se porter acquéreur lorsque des subventions sont présentes. M le Maire souligne le travail réalisé par notre police municipale et par Pierre REVERTER ;

Mme PLESSIS considère que ce ne sont pas les boîtiers qui feront respecter les règles ; il faut que les gens prennent conscience des règles. Mais trois boîtiers se justifient-ils ? M le Maire répond que le contrôle ne se fait pas uniquement en zone bleue. Il est effectif également dans les quartiers. P REVERTER répond que l'on remarque le stationnement de bus sur le trottoir, de véhicules dans les coins de rues. L'offre est à ce prix parce qu'il y a trois boîtiers ; cela en fait un de secours.

11 - RAPPORTEUR : EMMANUELLE VANDENKOORNUHYSE

CINEMA - SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION CINE-CHEQUES

En 2012 lors de la municipalisation du cinéma de Beaugency, la ville la signé une convention de partenariat avec la Sté SDV-CINECHEQUE pour l'acceptation des ciné-chèques en paiement des droits d'accès au cinéma.

En accord avec la Société, le remboursement des ciné-chèques s'effectue sur la base du tarif réduit voté par le Conseil Municipal, toute révision devant faire l'objet d'un avenant ou d'une nouvelle convention établis de manière conjointe.

Compte tenu des nouveaux tarifs 2015 fixés par le Conseil Municipal, la Sté SDV CINECHEQUE propose la signature d'une nouvelle convention afin de prendre en compte cette nouvelle tarification.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire réunie le 13 avril 2015

Décide à l'unanimité :

D'AUTORISER le Maire à signer la convention passée avec la Sté SDV CINECHEQUE pour le remboursement des ciné-chèques sur la base du nouveau tarif réduit voté par le Conseil Municipal.

DE MAINTENIR l'application du tarif réduit 2014 de 6 € sur les ciné-chèques encaissés entre de 1^{er} janvier et le 31 mars 2015 soit jusqu'à la mise en œuvre effective de la nouvelle convention au 1^{er} avril 2015.

12- RAPPORTEUR : EMMANUELLE VANDENKOORNUHYSE
FONDS D'ACCOMPAGNEMENT CULTUREL AUX COMMUNES 2015 : PROJET N°1 -
DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET

La commune de Beaugency peut bénéficier chaque année d'une subvention du Conseil départemental, au titre du fonds d'accompagnement culturel aux communes, concernant deux projets par année.

Il s'agit de présenter des projets artistiques par des compagnies professionnelles dont le siège social est basé dans le département du Loiret.

Deux projets sont présentés pour cette année 2015, un, dès à présent, un autre lorsque la programmation culturelle « sept-décembre » sera établie.

Projet 1 « Concert La Jarry »

Organisateur : Ville de Beaugency – Dans le cadre des Estivales 2015 – Concert à la plage

Type : Concert de musiques actuelles

Public : tout public

Raison sociale : Association Jamie Productions

Siret : 413 308 792 000 22 **Code APE :** 9001Z

Licence : 2 – 1034447 et 3 - 1034446

Adresse : 24 rue de Limare 45 000 ORLEANS

Date de la représentation à Beaugency : Samedi 1^{er} Août 2015 à 21h00

Lieu : Quais de Loire à Beaugency

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES
Cachet 1 représentation	1899 € TTC	
Technique	1500 € TTC	
SACEM / SACD	230 € TTC	
Repas	100 € TTC	
Communication	800 € TTC	
Assurances	300 € TTC	Ville de BEAUGENCY 3 879.50 € TTC

		Conseil départemental (50 % du cachet) :	
		949.50 € TTC	
TOTAL	4829 € TTC	TOTAL	4 829 € TTC

La ville de Beaugency sollicite au Conseil départemental du Loiret dans le cadre du Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes une subvention de 949.50 € dans le cadre du projet présenté ci-dessus.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire réunie le 13 avril 2015

Décide à l'unanimité :

D'AUTORISER le Maire à solliciter cette subvention et lui permettre de signer tous documents liés à cette demande.

13-RAPPORTEUR: MARTINE BRESILLION
ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE - INDEMNITES DU JURY DES EXAMENS 2015 ET
ACCOMPAGNATEUR PIANO

Chaque année, la tenue des examens à l'école de musique nécessite de faire appel à des professeurs expérimentés qui font office de jury ainsi qu'à un accompagnateur piano.

Afin de les rémunérer, il convient de valider la liste des examinateurs et leur indemnité respective.

Cette rémunération, identique à celle de l'an dernier, est fixée ainsi : 10 euros de déplacement et 20 euros de l'heure. Le nombre d'heures est fixé en fonction du nombre d'élèves à raison de 10 minutes par élève.

JURYS EXTERIEURS :

- Clarinette : M. Tony BIGOT: 80 €
- Flûte Traversière : Mme Virginie GUENIN: 120 €
- Guitare : M. Yann MERAY: 100 €
- Hautbois : M. Dominique VOISIN : 60 €
- Percussion : M. Vincent MARTIN : 120 €
- Piano : Mme Claire DEMICHELIS: 120 €
- Saxophone : M. Rémi LAMOTTE : 80 €
- Trompette : M. Thierry JAMES: 60 €
- Tuba : Nicolas Lambert : 60€
- Cuivres : Mme Camille Ferat: 100€

Total des indemnités : 900 €

HEURES COMPLEMENTAIRES :

· Accompagnateur : 60h : Pierre SANPERE

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire réunie le 13 avril 2015

Décide à l'unanimité :

D'ATTRIBUER les indemnités de jury et d'accompagnement piano proposées ci-dessus.

ARRIVEE DE MMES BOUVARD ET CHAMI GERMAIN QUI PRENNENT PLACE AU SEIN DU CONSEIL

14-RAPPORTEUR : EMMANUELLE VANDENKOORNUHYSE
SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE AUX VISITES COMMENTEES DE LA SALLE D'HONNEUR DE L'HÔTEL DE VILLE PAR L'OFFICE DE TOURISME DE BEAUGENCY

Afin de pouvoir ouvrir au public la salle d'honneur où sont exposés huit panneaux brodés du XVII^e siècle, ensemble classé Monument Historique, propriété de la commune, dans le cadre des visites proposées par l'Office de Tourisme de Beaugency, il est impératif qu'une convention soit signée entre la Commune de Beaugency, représentée par Monsieur le Maire de Beaugency ; Monsieur le Président de l'Office de Tourisme de Beaugency pour l'année 2015.

Il doit être précisé que l'accès au monument est strictement limité à 19 personnes accompagnées d'un personnel salarié ou membre de l'Office de Tourisme et que les visites se dérouleront dans des créneaux préalablement définis et sur réservation.

La salle d'honneur accueille par ailleurs les cérémonies officielles et mariages.

En outre, l'Office de Tourisme s'engage à respecter la politique tarifaire établie d'un commun accord avec la commune :

visites individuelles de 30 minutes Plein tarif 3 € ; Tarif réduit 2€ : sur présentation d'une carte justificative, jeunes de 12 à 16 ans, demandeurs d'emploi, étudiants, personnes handicapées, personnes de plus de 65 ans ; Gratuité de 0 à 12 ans.

visites groupes (10 personnes) de 30 minutes Plein tarif 2€ ; Tarif réduit 1 € : sur présentation d'une carte justificative, jeunes de 12 à 16 ans, demandeurs d'emploi, étudiants, personnes handicapées, personnes âgées de plus 65 ans ; Gratuité de 0 à 12 ans.

La convention prend effet à la date de sa transmission au service du contrôle de légalité et lui confèrent un caractère exécutoire et ce jusqu'au 31 décembre 2015.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire réunie le 13 avril 2015

Décide à l'unanimité :

D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer la convention susmentionnée concernant les visites commentées de la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville par l'Office de Tourisme de Beaugency.

15- RAPPORTEUR : MICHEL CLEQUIN
BUDGET PRINCIPAL VILLE DE BEAUGENCY VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014

Mme Dominique VERDIER, receveur municipal, a transmis le compte de gestion du budget principal de la commune pour l'exercice 2014.

Il est soumis à la Commission de la maîtrise budgétaire, et les membres de la Commission sont invités à approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif 2014 se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent comme indiqués dans le document comptable joint en annexe.

Par suite

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2014 présenté par le receveur municipal,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire réunie le 13 avril 2015

Décide à l'unanimité (4 ABSTENTIONS):

D'APPROUVER le compte de gestion du budget principal de la commune pour l'exercice 2014 établi par Mme Dominique VERDIER, Receveur municipal.

16- RAPPORTEUR : MICHEL CLEQUIN
BUDGET PRINCIPAL DE BEAUGENCY VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le compte administratif du budget principal de la ville de l'exercice 2014, a été remis à chaque membre du conseil.

Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population.

Le Doyen du Conseil Municipal, donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget principal de la Ville de l'année 2014, qui est résumé par le tableau ci-après.

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	9 258 471.80	g	9 650 254.57
	Section d'investissement	b	3 631 421.76	h	3 217 935.99
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c		i	2 222 168.30
	Report en section d'investissement (001)	d	975 268.95	j	
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		=a+b+c+d	13 865 162.51	=g+h+i+j	15 090 358.86
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e		k	
	Section d'investissement	f	851 962.00	l	1 637 554.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f	851 962.00	=k+l	1 637 554.00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=a+c+e	9 258 471.80	=g+i+k	11 872 422.87
	Section d'investissement	=b+d+f	5 458 652.71	=h+j+l	4 855 489.99
	TOTAL CUMULE	=a+b+c+d+e+f	14 717 124.51	=g+h+i+j+k+l	16 727 912.86

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/Ar	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	litres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT	851 962.00	1 637 554.00
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFER	1 887.00	
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESE		211 485.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		41 585.00
16	EMPRUNTS ET DEETES ASSIMILES		830 000.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 500.00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	78 536.00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	79 215.00	
	200 - HOTEL DE VILLE	73 128.00	
	259 - CUISINE CENTRALE	118 158.00	200 000.00
	260 - BATIMENTS DIVERS	23 829.00	
	261 - OFFICES DE RESTAURATION	1 747.00	
	262 - RELEVAGE DE L'ORGUE	80 000.00	20 000.00
	306 - GROS ENTRETIEN DE VOIRIE	12 946.00	
	343 - PUP CLOS DU CHATEAU	38 690.00	
	406 -	7 607.00	
	413 - PATRIMOINE ARBORICOLE	7 870.00	
	423 -	82 510.00	334 484.00

432 -	154 995.00
434 -	6 514.00
442 -	62 830.00
CIRCULATION ET STATIONNEMENT	

Après avoir entendu en séance le rapport.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire réunie le 13 avril 2015

APRES QUE M LE MAIRE AIT QUITTE LA SALLE

Sous la PRESIDENCE DE PIERRETTE DONNADIEU

Décide à l'unanimité 4 ABSTENTIONS:

D'APPROUVER le compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2014.

INTERVENTION DE M CLEQUIN

Remerciements

Je remercie Cécile Blin et Isabelle Périneau pour leur dévouement sans relâche et l'aide apportée à l'élaboration de tous les comptes administratifs ville et annexes

Rappel de l'objet du compte administratif

Le CA est un document de synthèse qui retrace l'ensemble des dépenses (mandats) et des recettes (titres) de notre collectivité, il permet de présenter les résultats de la section Fonctionnement et de la section d'investissement

Il a été élaboré à partir de la comptabilité administrative et il est en concordance avec le Compte de gestion établi par le comptable public

LA SECTION FONCTIONNEMENT

>> en dépenses de fonctionnement

Globalement, les dépenses de fonctionnement 2014 se sont élevées à 9 258 471,80 euros réparties en dépenses réelles de 8 929 239,49€ et en dépenses d'ordre de 329 232,31€

les dépenses réelles

011 Charges à caractère général

Ce chapitre comporte les frais de fonctionnement des services municipaux.

Nous constatons une diminution par rapport au Compte administratif 2013 de 51 130 euros principalement sur les achats courants qui enregistrent une baisse de 4,98 %, c'est le signe d'une amorce à l'économie

D'autres actions en cours et envisagées permettront de poursuivre le chemin de l'économie:

- * par la maîtrise des besoins en fournitures administratives et le regroupement d'achats intercommunaux
- * par la réflexion en cours sur l'éclairage public
- * par la nouvelle étude de la prestation de transport scolaire

012 charges du personnel

Ce chapitre est en évolution de 369 530,74 euros.

Cette évolution est liée :

- * à l'effet des hausses indemnitaires décidées en juillet 2013 et janvier 2014
- * aux augmentations indiciaires liées aux avancements d'échelon et des réformes statutaires
- * à l'augmentation du SMIC 9,53 à 9,60 (conséquence d'un complément salarial différentiel pour les bas échelons de la catégorie C)
- * à la hausse des cotisations CNRACL (caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales)
- * un poste pourvu à la police municipale et recrutement d'un apprenti au service informatique

65 autres charges de gestion courante

Nous constatons une augmentation de 89 240,70 euros représentant principalement les subventions d'équilibre pour le cinéma de 26 500 €, pour le FPRA et CCAS de plus de 45 000 €

66 charges financières

La baisse de 3 675,88 € de ces charges financières s'explique par les taux d'intérêt bas notamment sur les taux révisables dont nous bénéficions aujourd'hui.

En conclusion, les dépenses réelles accusent une augmentation de 320 698,61 euros par rapport au compte administratif 2013 soit 3,73%

>> En recettes de fonctionnement

Globalement, les recettes de fonctionnement 2014 se sont élevées à 9 650 254,57 euros

les recettes réelles

Les recettes réelles s'élèvent à 9 489 999,33 €, et nous constatons une baisse de 86 977,23 euros par rapport à l'exercice 2013, en particulier,

70 prestations de service

Un manque à gagner de 25 500 € lié à une diminution des recettes des multi-accueils après une forte hausse entre 2012 et 2013.

73 Impôts et taxes :

Entre les deux exercices 2013 et 2014, nous constatons une baisse de 103 380 € (soit 1,74%) alimentée

- * par la perception d'une somme 41 000 € en 2013 suite à un redressement de recettes, et
- * par la diminution du montant des taxes locales 2014 (- 55 318 euros) corrélée avec la diminution du nombre de foyers fiscaux entre ces deux exercices (126 foyers)

74 Dotations et subventions :

A noter que dans ce chapitre positif de 24 517 €, est dominé par les augmentations des dotations de solidarité rurale, nationale de péréquation et région, en subissant une forte baisse de la dotation forfaitaire aux communes de 89 978 € (soit 6,38%).

77 produits exceptionnels :

par définition aléatoires en fonction de la vente de biens et des remboursements de sinistres

en conclusion, les recettes réelles accusent une diminution de 86 977,23 euros par rapport au compte administratif 2013, soit 0,91%

la section fonctionnement

=> en dépenses réelles :

Chapitres	Dépenses	CA 2013	CA2014	Différence
011	charges à caractère général	2 331 535.38	2 280 405.08	-51 130.30
012	charges du personnel	5 366 721.78	5 736 252.52	369 530.74
014	atténuation de produits	12 832.00	324.83	-12 507.17
65	autres charges de gestion courante	636 853.51	726 094.21	89 240.70
66	charges financières	183 995.41	180 319.53	-3 675.88
67	charges exceptionnelles	26 602.79	5 843.32	-20 759.47
68	dotations amortissements	50 000.00		
	Total des dépenses réelles	8 608 540.87	8 929 239.49	320 698.62

=> en dépenses d'ordre :

042	virement entre sections (plus value/cessions)	333 083.01	329 232.31	-3 850.70
	Total des dépenses d'ordre	333 083.01	329 232.31	-3 850.70

Dépenses globales fonctionnement

9 258 471.80

en recettes réelles :

013	Atténuation de charges	131 439.33	179 971.53	48 532.20
70	Prestations service	1 092 345.92	1 066 897.27	-25 448.65
73	Impôts et Taxes	5 933 304.35	5 829 924.12	-103 380.23
74	Dotation subventions et participations	2 282 813.18	2 307 331.00	24 517.82
75	Autres produits de gestion courante	76 861.51	74 735.19	-2 126.32
76	Produits financiers	5.40	5.10	-0.30
77	Produits exceptionnels	60 206.87	31 135.12	-29 071.75
78	Reprise sur amortissements & provisions			
	Total des recettes réelles	9 576 976.56	9 489 999.33	-86 977.23

=> en recettes d'ordre :

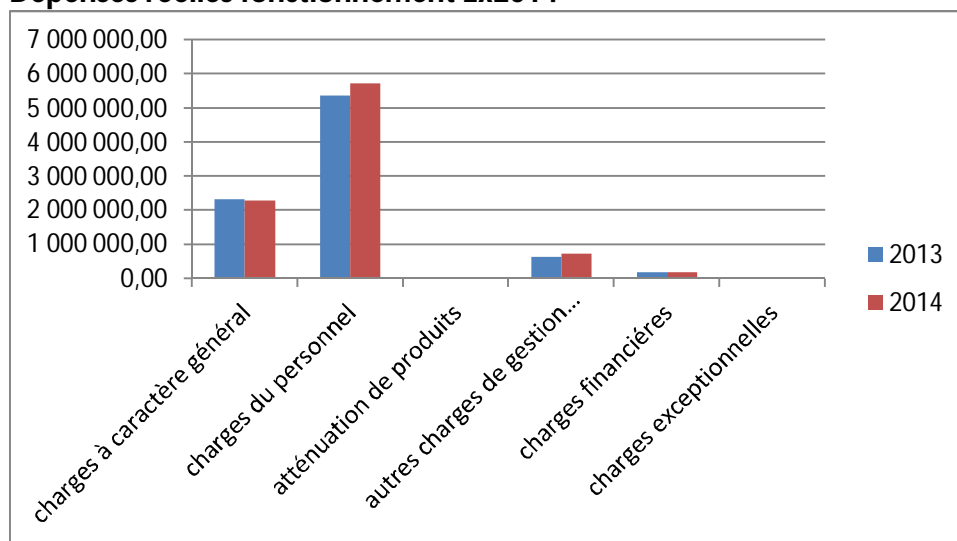
042	virement entre sections (travaux en régie)	175 765.19	160 255.24	-15 509.95
	Total des recettes d'ordre	175 765.19	160 255.24	-15 509.95

Recettes globales fonctionnement

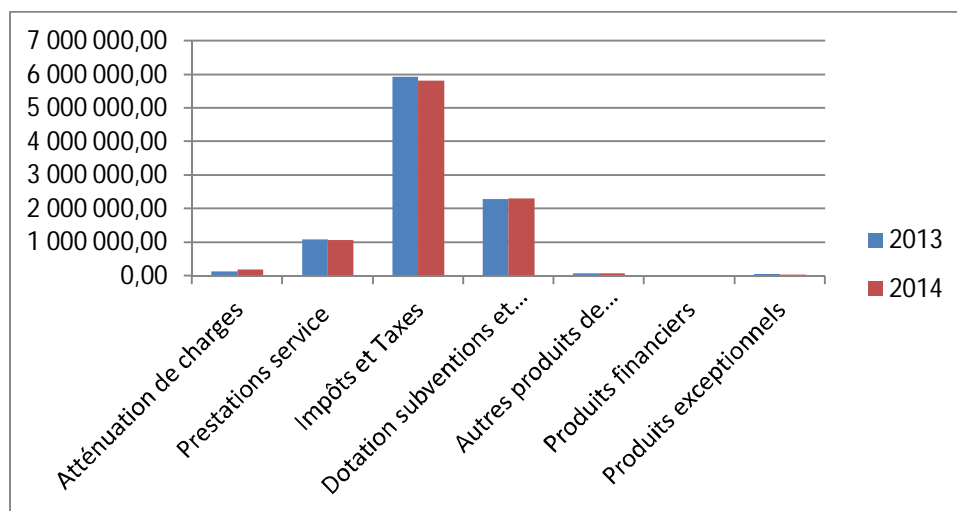
9 650 254.57

Résultat de fonctionnement Exercice 2014 en excédent de 391 782,77 euros

Dépenses réelles fonctionnement Ex2014



Recettes réelles fonctionnement Ex2014



LA SECTION INVESTISSEMENT

>> en dépenses d'investissement

Globalement, les dépenses d'investissement 2014 se sont élevées à 3 631 421,76 euros réparties d'une part en dépenses d'équipement réelles de 2 828 675,98€ et en dépenses financières 642 490,54€, et d'autre part en dépenses d'ordre représentant 160 255,24 €

les dépenses réelles

> les dépenses d'équipement du programme courant et spécifique d'un montant de 2 828 675,98 euros elles se composent de :

- 20 les logiciels, frais d'études, subventions pour rénovation de façades d'un montant de 36 862,43 €
- 21 matériel technique et informatique, mobilier bureau d'un montant de 148 090,37 €
- 23 les travaux d'investissement du programme
 - * les bâtiments municipaux (hôtel de ville, bâtiments sportifs, scolaires et généraux)
 - * l'aménagement urbain (travaux de voirie, trottoirs, éclairage public et circulation-stationnement)
 - * la restauration (cuisine centrale et offices de restauration)
 - * les équipements sportifs (terrain synthétique)
 - * les équipements culturels et patrimoine (observatoire-théâtre de verdure, mise en lumière pont)

> le capital d'emprunt d'un montant de 642 490,54 euros

>> en recettes d'investissement

Globalement, les recettes d'investissement 2014 se sont élevées à 3 217 935,99 euros réparties en recettes réelles de 2 888 703,68 € et en recettes d'ordre de 329 232,31 €

les recettes réelles

- 10 les fonds globalisés FC TVA, TE d'un montant de 377 894 euros
- 1068 l'autofinancement d'un montant de 1 602 521 euros
- 13 les subventions d'équipement d'un montant de 208 288,68 euros
- 16 la ressource de l'emprunt d'un montant de 700 000 euros

En final, la section d'investissement exprime un résultat d'exercice 2014 en déficit de 413 485,77 euros qui sera couvert par notre excédent de fonctionnement limitant ainsi le recours à l'emprunt

la section d'investissement

en dépenses réelles

Opérations	CA 2013	CA2014	Différence
13 subventions investissement (trop perçu)	19 950.00		-19 950.00
20 Immobilisations incorporelles + 204	9 924.55	36 862.43	26 937.88
21 immobilisations corporelles	235 644.40	148 090.37	-87 554.03
23 Immobilisations en cours	962 456.29	2 643 723.18	
* <i>Batiments municipaux</i>		903 700.84	903 700.84
* <i>Aménagement urbain</i>		262 517.79	262 517.79
* <i>Domaine restauration</i>		1 420 822.25	1 420 822.25
* <i>Equipements sportifs</i>		45 004.80	45 004.80
* <i>Equipements culturels et patrimoine</i>		11 677.50	11 677.50
Total des dépenses d'équipement	1 227 975.24	2 828 675.98	1 600 700.74
16 Capital Emprunts	666 115.27	642 490.54	-23 624.73
Total des dépenses réelles	1 894 090.51	3 471 166.52	1 577 076.01

en dépenses d'ordre

040 virement entre sections (tvx en régie)	175 765.19	160 255.24	-15 509.95
Total des dépenses d'ordre		160 255.24	

Dépenses globales d'investissement	3 631 421.76
---	---------------------

en recettes réelles

1022 les fonds globalisés (FCTVA, TE, TA)	33 943.00	377 894.00	343 951.00
1068 l'autofinancement	1 956 422.00	1 602 521.00	-353 901.00
13 les subventions d'investissement	620 182.63	208 288.68	-411 893.95
16 l'emprunt	7 500.00	700 000.00	692 500.00
Total des recettes réelles	2 618 047.63	2 888 703.68	270 656.05

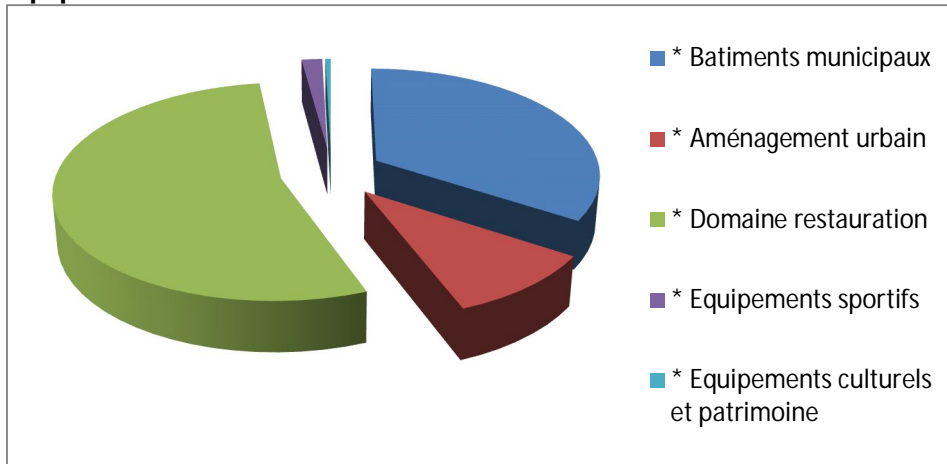
en recettes d'ordre

040 virement entre sections	333 083.01	329 232.31	-3 850.70
Total des dépenses d'ordre	333 083.01	329 232.31	-3 850.70

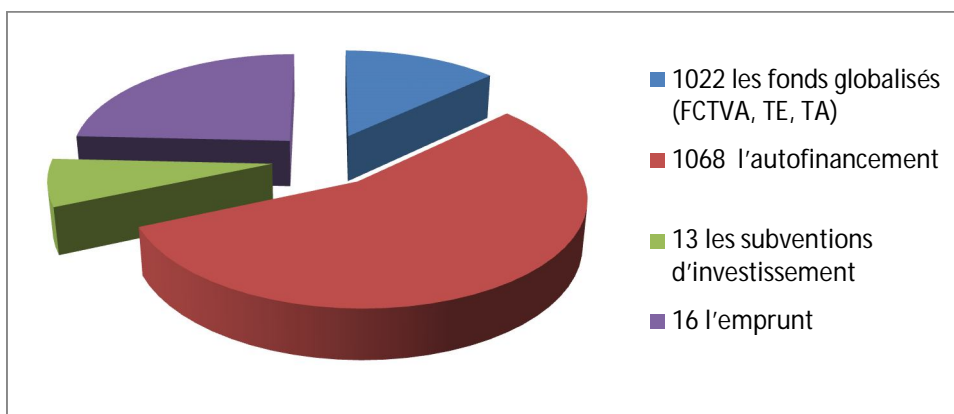
Recettes globales d'investissement	3 217 935.99
---	---------------------

Résultat d'investissement Exercice 2014 en déficit de 413 485,77 euros	
---	--

Equipements d'investissement Ex2014



Recettes réelles d'investissement Ex2014



RESULTATS ET AFFECTATION

MC2-Résultats exercice budgétaire 2014 et leurs affectations sur la base des données Comptabilité administrative

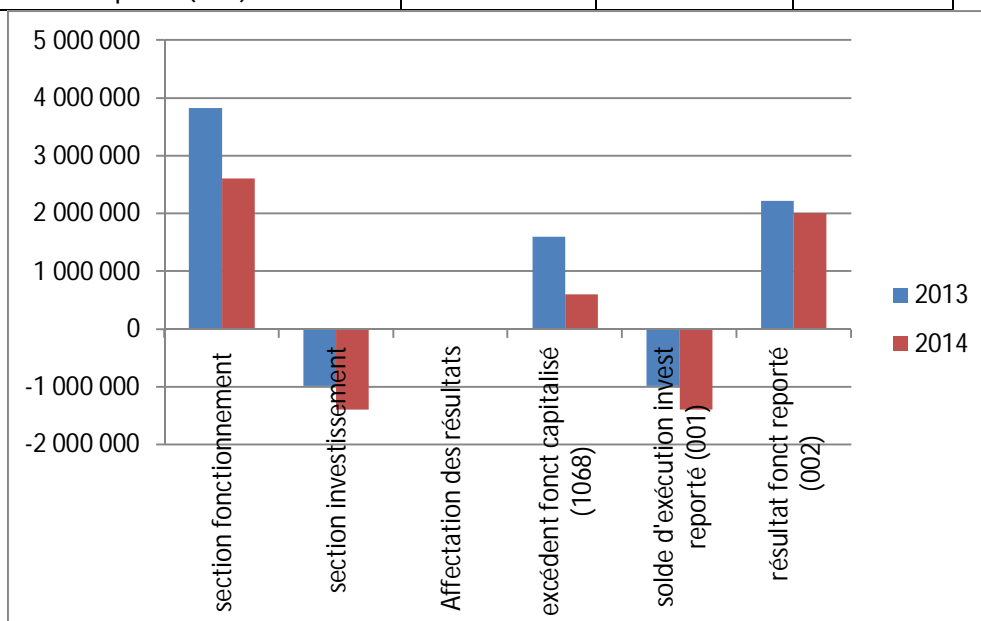
Intitulé	Investissement		Fonctionnement
	Réalisé	RAR	Réalisé
Exercice 2014			
Dépenses	-3 631 421.76	-851 962.00	-9 258 471.80
Recettes	1 615 414.99	1 637 554.00	9 650 254.57
excédent fonct Ex13 capitalisé (1068)	1 602 520.95		
Résultats Ex2014	-413 485.82	785 592.00	391 782.77
Exercice 2013			
solde d'exécution invest reporté (001)	-975 268.95		
résultat fonct reporté (002)			2 222 168.30
Résultats Ex2013	-975 268.95		2 222 168.30
Résultat cumulé (Ex14 + Ex13)	-1 388 754.77	785 592.00	2 613 951.07
Besoin de financement section investissement (réalisé+RAR)	-603 162.77		

Résultats exercice 2014	
>> Résultat de clôture section fonctionnement Ex2014	2 613 951.07
>> Résultat de clôture section investissement Ex 2014	-1 388 754.77
>> Besoin de financement section investissement	603 102.77
>> Etat des Restes à réaliser en investissement	
en dépenses	-851 962.00
en recettes	1 637 554.00

** pour mémoire, à exclure de la présentation du moment, merci

Affectation des résultats	
* section investissement exercice 2015	
Excédent fonctionnement capitalisé (1068) - (autofinancement d'investissement)	603 162.77
solde d'exécution section d'investissement reporté Ex 2014 - (001)	-1 388 754.77
* section fonctionnement exercice 2015	
Reliquat de l'excédent fonctionnement reporté Ex 2014 - (002)	2 010 788.30

Résultats de clôture	2013	2014	différence
section fonctionnement	3 824 689	2 613 951	-1 210 738
section investissement	-975 269	-1 388 755	-413 486
Affectation des résultats			
excédent fonct capitalisé (1068)	1 602 521	603 163	-999 358
solde d'exécution invest reporté (001)	-975 269	-1 388 755	-413 486
résultat fonct reporté (002)	2 222 169	2 010 788	-211 381



ETUDE RESULTAT D'INVESTISSEMENT

Etude comparative du processus de calcul des résultats fin d'exercice
section investissement

Intitulé	Investissement	
	Réalisé	RAR
Exercice 2014		
Dépenses	-3 631 421.76	-851 962.00
Recettes	1 615 414.99	1 637 554.00
excédent fonct Ex13 capitalisé (1068)	1 602 520.95	

	Résultats Ex2014	-413 485.82	785 592.00
Exercice 2013			
solde d'exécution invest reporté (001)		-975 268.95	
résultat fonct reporté (002)			
	Résultats Ex2013	-975 268.95	
Résultat cumulé (Ex14 + Ex13)		-1 388 754.77	785 592.00

autre méthodologie du calcul des résultats section investissement

Intitulé	Investissement	
	Réalisé	RAR
Exercice 2014		
Dépenses	-3 631 421.76	-851 962.00
Recettes	1 615 414.99	1 637 554.00
Excédent fonct capitalisé (1068) = RAR global Ex2013	627 252.00	
	Résultats Ex2014	785 592.00
Résultat cumulé (Ex14 + Ex13)	-1 388 754.77	785 592.00

Pierrette DONNADIEU FAIT PROCEDER AU VOTE.
M LE MAIRE QUITTE LA SALLE.
22 pour 4 abstentions

M MESAS s'associe aux remerciements aux services. Premier constat : nous avons dépensé plus en 2014 qu'en 2013 et eu moins de recettes. Le résultat est le plus bas depuis 2009. On assiste à une nouvelle augmentation du poste des dépenses de personnel. Nous en sommes à 64% dans les dépenses de fonctionnement. A Meung ou la Ferté le taux est bien inférieur. Le constat lié à une politique menée depuis plusieurs mandats n'est pas tenable à moyen terme : y a-t-il des signes annonciateurs d'une baisse ou d'une stabilisation de ces dépenses ?

M le Maire s'associe aux remerciements à Cécile BLIN, Isabelle PERINEAU et l'ensemble des chefs de service et des élus pour leur travail. Vous l'avez observé, et M le Maire remercie M CLEQUIN, la présentation a été complète avec un travail important. Les indicateurs ne sont pas une surprise. Lorsque nous avons présenté le budget 2015 nous avons souligné les signes de tension sur nos chapitres. Les chiffres de masse salariale ne sont pas une surprise. La masse salariale est impactée par la réforme des rythmes scolaires, les augmentations indemnitaires de 2013 et janvier 2014 décidées par le Maire précédent ; ces dépenses pèsent. M le Maire retient les charges à caractère général qui commencent à baisser, ce qui n'est pas neutre. Il faut continuer à les travailler. Le résultat est deux fois moins important que l'année passée ; cela s'explique par une diminution, par exemple, des dotations de l'Etat. Néanmoins l'excédent cumulé est toujours supérieur à 2 millions d'euros. M le Maire revendique les choix du non emprunt pendant 3 ans lors du précédent mandant, ce qui limite les charges financières et réduire l'encours de la dette. La diminution de l'excédent cumulé s'explique aussi par cela. Les comparaisons inter-communes doivent également se faire en fonction des équipements, qui sont nettement plus développés chez nous. Il y a également le choix d'organiser les services publics à la population ; nous avons eu recours à la régie au lieu de l'externalisation sur de nombreuses prestations. Pour comparer, il faut également faire des retraitements comptables. Et il y a près de 1500 habitants d'écart entre Beaugency et la

Ferté ou Meung-sur-Loire. La gestion rigoureuse et sérieuse a été retenue par les Balgentiens lors des élections municipales.

Les signes annonciateurs d'une baisse des dépenses : nous avons lancé depuis janvier un audit interne pour lequel nous étions encore en entretien cet après midi avec Cécile BLIN et Francis MAUDUIT ET Olivier HAMARD. Les politiques publiques évoluent ; les postes de nos agents aussi. Il faut redéployer de manière judicieuse. Le service jeunesse a été récemment réorganisé ; cette analyse pragmatique et détaillée a permis d'économiser un poste. C'est dans ce type de posture que nous maîtriserons davantage la masse salariale. Nous avons pris la posture de laisser à nos chefs de service de faire des propositions concrètes. Nous avons aussi investi, par exemple en achetant les belettes ; ce qui économisera la subvention de 115000 € de subvention. Nous sommes en train d'analyser toutes nos politiques publiques, service par service. Il faut également développer les groupements de commandes, développer les ateliers de mutualisation. L'objectif est toujours le même : assurer des services publics de qualité à la population, aux associations. M le Maire est confiant : le plan d'économies de 2009 avait très bien réussi avec un travail remarquable. Il faut le refaire et relancer ce travail avec objectivité et optimisme.

17- RAPPORTEUR : MICHEL CLEQUIN **BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE BEAUGENCY AFFECTATION DU RESULTAT 2014**

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement reporté de la section de fonctionnement qui s'élève à : 2 613 951.07 €

Et du déficit d'investissement reporté qui s'élève à 1 388 754.72 €

Compte tenu également des restes à réaliser 2014 qui s'élèvent à 1 637 554 € en recettes et 851 962 € en dépenses.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire réunie le 13 avril 2015

Décide à l'unanimité 4 abstentions:

D'AFFECTER les résultats de l'exercice 2014 au budget supplémentaire 2015 comme suit :

- 1 388 755 € au compte 001 résultat d'investissement reporté en dépenses.
- 603 163 € au compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé.
- 2 010 788 € au compte 002 résultat de fonctionnement reporté en recettes

18- RAPPORTEUR : MICHEL CLEQUIN **BUDGET PRINCIPAL DE BEAUGENCY VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget primitif du budget principal de l'exercice 2015,

Vu les résultats de clôture du compte administratif de l'exercice 2014

Vu l'affectation des résultats,

CONSIDERANT l'ensemble des reports, et les besoins nouveaux en dépenses et en recettes relatifs à l'exercice 2014,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire réunie le 13 avril 2015

Décide à l'unanimité - 4 abstentions :

D'ADOPTER le budget supplémentaire du budget principal de l'exercice 2015, conformément au document figurant en annexe.

19- RAPPORTEUR : FRANCIS MAUDUIT
BUDGET EAU DE BEAUGENCY VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014

Mme Dominique VERDIER, receveur municipal, a transmis le compte de gestion du budget eau de la commune pour l'exercice 2014.

Il est soumis à la Commission de la maîtrise budgétaire, et les membres de la Commission sont invités à approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif 2014 se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent comme indiqués dans le document comptable joint en annexe.

Par suite

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2013 présenté par le receveur municipal,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire réunie le 13 avril 2015

Décide à l'unanimité :

D'APPROUVER le compte de gestion du budget eau de la commune pour l'exercice 2014 établi par Mme Dominique VERDIER, Receveur municipal.

20 -RAPPORTEUR : FRANCIS MAUDUIT
BUDGET ANNEXE DE L'EAU VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le compte administratif du budget annexe de l'Eau de l'exercice 2014, a été remis à chaque membre du conseil.

Ce document retrace l'exécution de ce budget pour l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population.

Le Doyen du Conseil Municipal, donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'année 2014, qui est résumé par le tableau ci-après.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	150 335.20	312 541.00	162 205.80
	Section d'investissement	189 809.34	159 196.87	-30 612.47
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	(si déficit)	933 588.42 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	(si déficit)	336 838.82 (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
	TOTAL (réalisations + reports)	340 144.54	1 742 165.11	1 402 020.57
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation			
	Section d'investissement		20 900.00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		20 900.00	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	150 335.20	1 246 129.42	1 095 794.22
	Section d'investissement	189 809.34	516 935.69	327 126.35
	TOTAL CUMULE	340 144.54	1 763 065.11	1 422 920.57

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire réunie le 13 avril 2015

APRES QUE M LE MAIRE SOIT SORTI DE LA SALLE ET QUE LA SEANCE SOIT PRESIDEE PAR MME DONNADIEU DOYENNE

Décide à l'unanimité :

D'APPROUVER le compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2014.

21- RAPPORTEUR : FRANCIS MAUDUIT
BUDGET ANNEXE DE L'EAU DE BEAUGENCY AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement reporté de la section de fonctionnement qui s'élève à : 1 095 794.22 €

Et de l'excédent d'investissement reporté qui s'élève à 306 226.35 €

Compte tenu également des restes à réaliser 2014 qui s'élèvent à 20 900 € en recettes.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire réunie le 13 avril
2015
Décide à l'unanimité :

D'AFFECTER les résultats de l'exercice 2014 au budget supplémentaire 2015 comme suit :

- 306 226 € au compte 001 résultat d'investissement reporté en recettes
- 1 095 794 € au compte 002 résultat de fonctionnement reporté en recettes

22-RAPPORTEUR : FRANCIS MAUDUIT
BUDGET ANNEXE DE L'EAU VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,
Vu le budget primitif du budget principal de l'exercice 2015,
Vu les résultats de clôture du compte administratif de l'exercice 2014
Vu l'affectation des résultats,

CONSIDERANT l'ensemble des reports, et les besoins nouveaux en dépenses et en recettes relatifs à l'exercice 2014,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire réunie le 13 avril 2015
Décide à l'unanimité :

D'ADOPTER le budget supplémentaire du budget annexe de l'eau de l'exercice 2015, conformément au document figurant ci-dessous

- Fonctionnement Dépenses

Antenne	RAPPEL BP	MANDAT	PROP. BS	REPORTS CREDITS	TOTAL BS + RC	BUDGET TOTAL
023AUTOFINANCEMENT SECTION INVESTISST	35 000					35 000
61558	37 500		1 095 794		1 095 794	1 133 294
66111INTERETS	63 000	12 597.44				63 000
66112INTERETS RATTACHEMENT DES ICNE		-12 458.61				
6811DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	90 000					90 000
Total Dépenses :	225 500	138.83	1 095 794		1 095 794	1 321 294

- Fonctionnement Recettes

Antenne	RAPPEL BP	MANDAT	PROPOSI BS	REPORTS CREDITS	TOTAL BS + RC	BUDGET TOTAL
002RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES			1 095 794		1 095 794	1 095 794
701241RECOUVT REDEV POLLUTION DOMESTIQUE	203 5000					203 500
752REVENU DES IMMEUBLES	8 000	2 957.99				8 000
777REPRISE SUR SUBVENTION D'EQUIPEMENT	14 000					14 000
Total Recettes :	225 500	2 957.99	1 095 794		1 095 794	1 321 294
Résultat Fonctionnement		2 819.16				

- Investissement Dépenses

Antenne	RAPPEL BP	MANDAT	PROPOSI BS	REPORTS CREDITS	TOTAL BS + RC	BUDGET TOTAL
1391SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFEREES	14 000					14 000
1641EMPRUNTS	81 000	19 976.42				81 000
2315INSTALLATION MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES			327 126		327 126	327 126
INCENDIE15 2315	5 000					5 000
RESEAUX15 2315	25 000					25 000
Total Dépenses :	125 000.0	19 976.42	327 126		327 126	452 126

- Investissement Recettes

Antenne	RAPPEL BP	MANDAT	PROPOSI BS	REPORTS CREDITS	TOTAL BS + RC	BUDGET TOTAL
001RESULTAT ANTERIEUR REPORTE			306 226		306 226	306 226
021AUTOFINANCT SECTION INVESTISSEMENT	35 000					35 000
28158AMORTISSEMENT DES INSTALLATIONS	90 000					90 000
PUPCHATEAU 1318				20 900	20 900	20 900
Total Recettes :	125 000		306 226	20 900	327 126	452 126
Résultat Investissement		-19 976.42	-20 900	20 900		

23 -RAPPORTEUR : EMMANUELLE VANDENKOORNHUYSE
BUDGET ASSAINISSEMENT DE BEAUGENCY VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014

Mme Dominique VERDIER, receveur municipal, a transmis le compte de gestion du budget assainissement de la commune pour l'exercice 2014.

Il est soumis à la Commission de la maîtrise budgétaire, et les membres de la Commission sont invités à approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif 2014

se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent comme indiqués dans le document comptable joint en annexe.

Par suite

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2014 présenté par le receveur municipal,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire réunie le 13 avril 2015

Décide à l'unanimité :

D'APPROUVER le compte de gestion du budget assainissement de la commune pour l'exercice 2014 établi par Mme Dominique VERDIER, Receveur municipal.

24- RAPPORTEUR : EMMANUELLE VANDENKOORNHUYSE

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le compte administratif du budget annexe de l'Assainissement de l'exercice 2014, a été remis à chaque membre du conseil.

Ce document retrace l'exécution de ce budget pour l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population.

Le Doyen du Conseil Municipal, donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'année 2014, qui est résumé par le tableau ci-après.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	a 101 241.46	g 178 738.17	77 496.71
	Section d'investissement	b 200 832.03	h 378 858.52	178 026.49
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	c (si déficit)	i 241 943.37 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	d (si déficit)	j 1 751 945.23 (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		302 073.49 =a+b+c+d	2 551 485.29 =g+h+i+j	2 249 411.80

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	e	k
	Section d'investissement	f 1 889 275.00	l 20 000.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	1 889 275.00 =e+f	20 000.00 =k+l

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	101 241.46 =a+c+e	420 681.54 =g+i+k	319 440.08
	Section d'investissement	2 090 107.03 =b+d+f	2 150 803.75 =h+j+l	60 696.72
	TOTAL CUMULE	2 191 348.49 =a+b+c+d+e+f	2 571 485.29 =g+h+i+j+k+l	380 136.80

Après avoir entendu en séance le rapport.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire réunie le 13 avril 2015

**APRES QUE M LE MAIRE AIT QUITTE LA SALLE ET QUE LA PRESIDENCE AIT ETE CONFIEE A
MME PIERRETTE DONNADIEU**

Décide à l'unanimité :

D'APPROUVER le compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2014.

25-RAPPORTEUR : EMMANUELLE VANDENKOORNHUYSE
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT DE BEAUGENCY AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement reporté de la section de fonctionnement qui s'élève à : 319 440.08 €

Et de l'excédent d'investissement reporté qui s'élève à 1 929 971.72 €

Compte tenu également des restes à réaliser 2014 qui s'élèvent à 20 000 € en recettes et 1 889 275 € en dépenses.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

*Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire réunie le 13 avril
2015*

Décide à l'unanimité :

D'AFFECTER les résultats de l'exercice 2014 au budget supplémentaire 2015 comme suit :

- 1 929 971 € au compte 001 résultat d'investissement reporté en recettes

- 319 440 € au compte 002 résultat de fonctionnement reporté en recettes

26- RAPPORTEUR : EMMANUELLE VANDENKOORNHUYSE
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,
 Vu le budget primitif du budget principal de l'exercice 2015,
 Vu les résultats de clôture du compte administratif de l'exercice 2014
 Vu l'affectation des résultats,

CONSIDERANT l'ensemble des reports, et les besoins nouveaux en dépenses et en recettes relatifs à l'exercice 2014,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire réunie le 13 avril 2015

Décide à l'unanimité :

D'ADOPTER le budget supplémentaire du budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2015, conformément au document figurant ci-dessous

- Fonctionnement Dépenses

Antenne	RAPPEL BP	MANDAT	PROPOSITIONS BS	REPORTS CREDITS	TOTAL BS + RC	BUDGET TOTAL
611 SOUS TRAITANCE GENERALE	40 000	7 259.88				40 000
61558 ENTRETIEN ET REPARATION SUR BIENS MOBILIERS	74 000		319 440		319 440	393 440
651 REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES...	1 000					1 000
654 PERTE SUR CREANCE IRRECouvrABLE	1 000					1 000
673 TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	1 000					1 000
6811 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	85 000					85 000
Total Dépenses :	202 000.0	7 259.88	319 440		319 440	521 440

- Fonctionnement Recettes

Antenne	RAPPEL BP	MANDAT	PROPOSITIONS BS	REPORTS CREDITS	TOTAL BS + RC	BUDGET TOTAL
002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE			319 440		319 440	319 440
704 TAXE DE RACCORDEMENT	5 000					5 000
70611 SURTAXE ASSAINISSEMENT	180 000					180 000
777 REPRISE SUR SUBV. EQUIPEMENT	17 000					17 000
Total Recettes :	202 000		319 440		319 440	521 440
Résultat Fonctionnement		-7 259.88				

- Investissement Dépenses

Antenne	RAPPEL BP	MANDAT	PROPOSITIONS BS	REPORTS CREDITS	TOTAL BS + RC	BUDGET TOTAL
1391SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFEREES	17 000					17 000
2315INSTALLATION MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES BASSIN2315	38 000		60 696		60 696	98 696
PUPCHATEAU 2315		62 773.32		1 885 060	1 885 060	1 885 060
RESEAUX15 2315	30 000	315.00		4 215	4 215	4 215
		1 520.31				30 000
Total Dépenses :	85 000	64 608.63	60 696	1 889 275.	1 949 971.	2 034 971.

- Investissement Recettes

Antenne	RAPPEL BP	MANDAT	PROPOSITIONS BS	REPORTS CREDITS	TOTAL BS + RC	BUDGET TOTAL
001RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES			1 929 971		1 929 971	1 929 971
28158AMORTISSEMENT DES INSTALLATIONS PUPCHATEAU 1318	85 000			20 000	20 000	85 000
						20 000
Total Recettes :	85 000		1 929 971	20 000	1 949 971	2 034 971
Résultat Investissement		-64 608.63	1 869 275			

27- RAPPORTEUR : MICHEL CLEQUIN

BUDGET CAMPING DE BEAUGENCY VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014

Mme Dominique VERDIER, receveur municipal, a transmis le compte de gestion du budget camping de la commune pour l'exercice 2014.

Il est soumis à la Commission de la maîtrise budgétaire, et les membres de la Commission sont invités à approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif 2014 se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent comme indiqués dans le document comptable joint en annexe.

Par suite

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2014 présenté par le receveur municipal,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire réunie le 13 avril 2015

Décide à l'unanimité :

D'APPROUVER le compte de gestion du budget camping de la commune pour l'exercice 2014 établi par Mme Dominique VERDIER, Receveur municipal.

28-RAPPORTEUR : MICHEL CLEQUIN

BUDGET ANNEXE DU CAMPING VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le compte administratif du budget annexe du camping de l'exercice 2014, a été remis à chaque membre du conseil.

Ce document retrace l'exécution de ce budget pour l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population.

Le Doyen du Conseil Municipal, donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe du cinéma pour l'année 2014, qui est résumé par le tableau ci-après.

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	a 107 329.97	g 119 515.75	12 185.78
	Section d'investissement	b 186.68	h 748.00	561.32
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	c (si déficit)	i 16 358.34 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	d (si déficit)	j (si excédent)	
		=	=	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
	TOTAL (réalisations + reports)	107 516.65 =a+b+c+d	136 622.09 =g+h+i+j	29 105.44
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	e	k	
	Section d'investissement	f	l	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f	=k+l	
		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	107 329.97 =a+c+e	135 874.09 =g+i+k	28 544.12
	Section d'investissement	186.68 =b+d+f	748.00 =h+j+l	561.32
	TOTAL CUMULE	107 516.65 =a+b+c+d+e+f	136 622.09 =g+h+i+j+k+l	29 105.44

Après avoir entendu en séance le rapport.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire réunie le 13 avril 2015

APRES QUE M LE MAIRE AIT QUITTE LA SALLE ET QUE LA PRESIDENCE AIT ETE CONFIEE A MME DONNADIEU

Décide à l'unanimité :

D'APPROUVER le compte administratif du budget annexe du camping pour l'exercice 2014.

M le Maire note que ce résultat n'est pas anodin, ce qui nous permettra d'investir. C'est lié à l'augmentation du nombre d'entrées en 2014, très bonne saison.

29- RAPPORTEUR : MICHEL CLEQUIN
BUDGET ANNEXE DU CAMPING DE BEAUGENCY AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement reporté de la section de fonctionnement qui s'élève à : 28 544.12 €

Et de l'excédent d'investissement reporté qui s'élève à 561.32 €

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire réunie le 13 avril 2015

Décide à l'unanimité :

D'AFFECTER les résultats de l'exercice 2014 au budget supplémentaire 2015 comme suit :

- 561 € au compte 001 résultat d'investissement reporté en recettes
- 28 544 € au compte 002 résultat de fonctionnement reporté en recettes

30-RAPPORTEUR : MICHEL CLEQUIN
BUDGET ANNEXE DU CAMPING VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,
Vu le budget primitif du budget principal de l'exercice 2015,
Vu les résultats de clôture du compte administratif de l'exercice 2014
Vu l'affectation des résultats,

CONSIDERANT l'ensemble des reports, et les besoins nouveaux en dépenses et en recettes relatifs à l'exercice 2014,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire réunie le 13 avril 2015

Décide à l'unanimité :

D'ADOPTER le budget supplémentaire du budget annexe du camping de l'exercice 2015, conformément au document figurant ci-dessous

- Fonctionnement Dépenses

Antenne	RAPPEL BP	MANDAT	PROPOSITIONS BS	REPORTS CREDITS	TOTAL BS + RC	BUDGET TOTAL
023VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 000		10 439		10 439	15 439
6061FOURNITURES NON STOCKABLES (EAU, ENERGIE...)	15 000	1 396.49				15 000
6063FOURNITURES D'ENTRETIEN ET PETIT EQUIPEMENT	20 000	4 373.11				20 000
611SOUS-TRAITANCE GENERALE	21 250	1 392.12				21 250
6132LOCATIONS IMMOBILIERE	5 000	5 000.00				5 000
6152ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BIENS IMMOBILIERS		2 399.16				
61558ENTRETIEN ET REPARATION SUR BIENS MOBILIERS			18 105		18 105	18 105
6156ENTRETIEN ET REPARATIONS MAINTENANCE	1 500					1 500
618 DIVERS		560.00				
6231ANNONCES ET INSERTIONS	1 000	594.00				1 000
6236CATALOGUES ET IMPRIMES	100					100
6251VOYAGES ET DEPLACEMENTS		144.18				
6262FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	1 000	140.65				1 000
627SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	100					100
62871	36 000					36 000
637AUTRES IMPOTS ET TAXES	2 000					2 000
6475MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	100					100
654PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	500					500
673TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	200					200
6811DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	250					250
Total Dépenses :	109 000	15 999.71	28 544		28 544	137 544

- Fonctionnement Recettes

Antenne	RAPPEL BP	MANDAT	PROPOSITIONS BS	REPORTS CREDITS	TOTAL BS + RC	BUDGET TOTAL
002RESULTAT ANTERIEURS REPORTES			28 544		28 544	28 544
706PRESTATIONS DE SERVICES	105 000					105 000
752REVENUS DES IMMEUBLES	2 000					2 000
753REVERSEMENT TAXE DE SEJOUR	2 000					2 000
Total Recettes :	109 000.0		28 544		28 544	137 544
Résultat Fonctionnement		-----				

- Investissement Dépenses

Antenne	RAPPEL BP	MANDAT	PROPOSITIONS BS	REPORTS CREDITS	TOTAL BS + RC	BUDGET TOTAL
165DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	500					500
2183MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE		1 024.01				
2184MOBILIER	15 250					15 250
2188AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 634.00	11 000		11 000	11 000
Total Dépenses :	15 750	2 658.01	11 000		11 000	26 750

- Investissement Recettes

Antenne	RAPPEL BP	MANDAT	PROPOSITIONS BS	REPORTS CREDITS	TOTAL BS + RC	BUDGET TOTAL
001RESULTATS ANTERIEURS REPORTES			561		561	561

021VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 000	10 439	10 439	15 439
164EMPRUNT	10 000			10 000
165DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	500			500
28184AMORTISSEMENT MOBILIER	250			250
Total Recettes :	15 750	11 000	11 000	26 750
Résultat Investissement		-2 658.01		

31- RAPPORTEUR : EMMANUELLE VANDENKOORNUHYSE **BUDGET CINEMA DE BEAUGENCY VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014**

Mme Dominique VERDIER, receveur municipal, a transmis le compte de gestion du budget cinéma de la commune pour l'exercice 2014.

Il est soumis à la Commission de la maîtrise budgétaire, et les membres de la Commission sont invités à approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif 2013 se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent comme indiqués dans le document comptable joint en annexe.

Par suite

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.2121-31,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2014 présenté par le receveur municipal,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire réunie le 13 avril 2015

Décide à l'unanimité :

D'APPROUVER le compte de gestion du budget cinéma de la commune pour l'exercice 2014 établi par Mme Dominique VERDIER, Receveur municipal.

32- RAPPORTEUR : EMMANUELLE VANDENKOORNUHYSE **BUDGET ANNEXE DU CINEMA VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Le compte administratif du budget annexe du cinéma de l'exercice 2014, a été remis à chaque membre du conseil.

Ce document retrace l'exécution de ce budget pour l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population.

Le Doyen du Conseil Municipal, donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget annexe du cinéma pour l'année 2014, qui est résumé par le tableau ci-après.

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	127 113.73	g	146 204.21
	Section d'investissement	b	9 412.66	h	21 523.27
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	26 517.88	i	
	Report en section d'investissement (001)	D		j	12 609.14
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)			163 044.27 =a+b+c+d		180 336.62 =g+h+i+j
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E		k	
	Section d'investissement	F		l	28 199.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=e+f		=k+l	28 199.00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=a+c+e	153 631.61	=g+i+k	146 204.21
	Section d'investissement	=b+d+f	9 412.66	=h+j+l	62 331.41
	TOTAL CUMULE	=a+b+c+d+e+f	163 044.27	=g+h+i+j+k+l	208 535.62

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap/Ar	Libellé	Dépenses engagée non mandatées	litres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT		28 199.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		28 199.00

Après avoir entendu en séance le rapport.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire réunie le 13 avril 2015

***APRES QUE M LE MAIRE AIT QUITTE LA SALLE ET QUE LA PRESIDENCE DE LA SEANCE
AIT ETE PRISE PAR MME DONNADIEU***

Décide à l'unanimité :

D'APPROUVER le compte administratif du budget annexe du cinéma pour l'exercice 2014.

Après que M LAINE l'ait félicité, M le Maire ajoute que l'année 2014 a été bonne ; on se félicite des résultats. Nous avons eu de nombreuses sorties nationales, 24 en tout. La réduction du déficit est une première étape qu'il faut poursuivre. Le combat doit être quotidien. Il remercie toutes celles et ceux qui contribuent à cette réussite, Mme Roy, le service culturel, M. et Mme Plotu et les spectateurs.

33-RAPPORTEUR : EMMANUELLE VANDENKOORNUHYSE
BUDGET ANNEXE DU CINEMA DE BEAUGENCY AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Compte tenu du déficit de fonctionnement reporté de la section de fonctionnement qui s'élève à : 7 427.40 €

Et de l'excédent d'investissement reporté qui s'élève à 24 719.75 €

Compte tenu également des restes à réaliser qui s'élèvent à 28 199.00 en recettes.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire réunie le 13 avril 2015
Décide à l'unanimité :

D'AFFECTER les résultats de l'exercice 2014 au budget supplémentaire 2015 comme suit :

- 24 719 € au compte 001 résultat d'investissement reporté en recettes
- 7 428 € au compte 002 résultat de fonctionnement reporté en dépenses

D'ATTRIBUER d'une subvention de la ville, versée au compte 7552 du budget cinéma, d'un montant de 7 428 €.

34- RAPPORTEUR : EMMANUELLE VANDENKOORNUHYSE
BUDGET ANNEXE DU CINEMA VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2015

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
 Vu le budget primitif du budget principal de l'exercice 2015,
 Vu les résultats de clôture du compte administratif de l'exercice 2014
 Vu l'affectation des résultats,

CONSIDERANT l'ensemble des reports, et les besoins nouveaux en dépenses et en recettes relatifs à l'exercice 2014,

- Fonctionnement Dépenses

Antenne	RAPPEL BP	MANDAT	PROPOSITIONS BS	REPORTS CREDITS	TOTAL BS + RC	BUDGET TOTAL
002RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE			7 428		7 428	7 428
60611EAU ASSAINISSEMENT	97					97
60612ENERGIE ELECTRICITE	6 305	1 181.34				6 305
60623ALIMENTATION	1 455					1 455
60628AUTRES FOURNITURES	194	184.89				194
6064FOURNITURES ADMINISTRATIVES	873					873
611CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES	679	11.00				679
6135LOCATIONS MOBILIERES	50 000	10 255.44				50 000
61558ENTRETIEN AUTRES BIENS MOBILIERES	1 164					1 164

6156MAINTENANCE	2 716	36.00			2 716
616PRIMES ASSURANCE	679				679
6228 DIVERS	4 074	1 090.84			4 074
6231ANNONCES ET INSERTIONS	873				873
6236CATALOGUES ET IMPRIMES	3 104	899.16			3 104
6248TRANSPORTS DIVERS	3 201	337.18			3 201
6251VOYAGES ET DEPLACEMENTS	97				97
6262FRAIS TELECOMMUNICATION	2 231	520.76			2 231
627FRAIS FINANCIERS	194	40.96			194
6281COTISATIONS DIVERSES	194	75.00			194
6332COTISATIONS VERSEES AU FNAL	100	6.00			100
6336COTISATIONS AU CNFPT ET AU CDG	500	118.89			500
64131REMUNERATION PERSONNEL NON TITULAIRE	24 000	5 635.71			24 000
64138AUTRES INDEMNITES NON TITULAIRES	1 500	462.36			1 500
6451COTISATIONS URSSAF	6 100	1 842.00			6 100
6453COTISATIONS CAISSES DE RETRAITE	1 000	240.00			1 000
6454COTISATION ASSEDIC	1 300	390.00			1 300
651REDEVANCE POUR CONCESSIONS ET DROITS	13 095	5 391.24			13 095
6811DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	16 000				16 000
Total Dépenses :	141 725	28 718.77	7 428	7 428	149 153

- Fonctionnement Recettes

Antenne	RAPPEL BP	MANDAT	PROPOSITIONS BS	REPORTS CREDITS	TOTAL BS + RC	BUDGET TOTAL
7062REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES CULTURELS	100 000	22 786.00				100 000
7088AUTRES PRODUITS ACTIVITES ANNEXES	8 000	1 093.84				8 000
7474PARTICIPATION COMMUNE	28 225					28 225
7488AUTRES ATTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	5 500					5 500
7552PRISE EN CHARGE DEFICIT BUDGET ANNEXE			7 428		7 428	7 428
Total Recettes :	141 725	23 879.84	7 428		7 428	149 153
Résultat Fonctionnement		-4 838.93				

- Investissement Dépenses

Antenne	RAPPEL BP	MANDAT	PROPOSITIONS BS	REPORTS CREDITS	TOTAL BS + RC	BUDGET TOTAL
2188AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 000		14 719		14 719	30 719
2313IMMOBILISATION EN COURS			10 000		10 000	10 000
Total Dépenses :	16 000		24 719		24 719	40 719

- Investissement Recettes

Antenne	RAPPEL BP	MANDAT	PROPOSITIONS BS	REPORTS CREDITS	TOTAL BS + RC	BUDGET TOTAL
001RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE			24 719		24 719	24 719
1328AUTRES SUBVENTIONS NON TRANSFERABLES				28 199	28 199	28 199
28188AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 000					16 000
Total Recettes :	16 000		24 719	28 199	52 918	68 918
Résultat Investissement				28 199	28 199	28 199

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire réunie le 13 avril 2015

Décide à l'unanimité :

D'ADOPTER le budget supplémentaire du budget annexe du cinéma de l'exercice 2015, conformément au document figurant ci-dessous.

35- RAPPORTEUR : EMMANUELLE VANDENKOORNUHYSE
ASSOCIATION SPORTIVE DE L'ETOILE BALGENTIENNE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Chaque année un budget investissement matériel est voté pour le remplacement ou l'acquisition de matériel sportif.

Cette année est prévue l'acquisition d'un trampoline « trampo- Trempp ».

Cet investissement d'une valeur de 765.60 € TTC peut être réduit par le jeu de diverses subventions accordées par la fédération de Gymnastique à condition que l'acquisition soit effectuée par l'association.

Le coût de cet achat serait donc de 351 € (au lieu de 765.60 €), soit une économie de 414,60 €.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire réunie le 13 avril 2015

M HEDDE NE PREND PAS PART AU VOTE

Décide à l'unanimité:

D'ACCORDER une subvention exceptionnelle de 351 € à l'association sportive l'Etoile Balgontaine pour l'acquisition d'un Trampo-Trempp.

D'EFFECTUER les transferts de crédits correspondants.

36-RAPPORTEUR : M LE MAIRE
PRISE EN CHARGE DE FRAIS ENGAGES PAR LES ELUS MUNICIPAUX

Conformément aux dispositions du CGCT, les élus municipaux peuvent prétendre au remboursement de frais occasionnés dans l'exercice de leur fonction d'élus dans les conditions suivantes :

FRAIS DE FORMATION :

Il est rappelé que toute demande de formation (et de prise en charge des frais qui y sont liés) doit obligatoirement être adressée à M le Maire un mois avant la date de début de formation.

Les ordres de mission sont établis par le cabinet du Maire.

Les frais sont pris en charge dans les dispositions prévues aux articles L 2123-12 à L 2123-16 du CGCT.

DEPLACEMENTS EFFECTUES A L'OCCASION DE MISSIONS OU DE REUNIONS (hors formation)

Conformément aux dispositions de l'article L 2123-18-1 du CGCT, les frais engagés par les élus pour se rendre à des réunions dans les instances ou organismes où ils représentent la commune, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci, peuvent être pris en charge par la commune.

Dans ce cadre, il est demandé aux élus d'utiliser le véhicule de service en fonction de sa disponibilité, et de privilégier le co-voiturage le cas échéants. Aucun remboursement de frais de déplacement ne pourra être réclamé si le véhicule de la Mairie était disponible.

En cas d'utilisation du véhicule personnel, les frais sont pris en charge comme suit :

- Utilisation des transports en commun : remboursement sur présentation du justificatif de paiement (quelle que soit la distance)
- Utilisation du véhicule personnel : conformément aux conditions prévues par le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 (art 10), le remboursement se fait sur la base de l'indemnité forfaitaire kilométrique SNCF de 2^{ème} classe, et cela pour les trajets supérieurs à 20 km aller/retour.
- Frais d'autoroute et de parking : remboursement sur justificatif
- Frais d'hébergement et de repas : le remboursement forfaitaire s'effectue dans la limite du montant des indemnités journalières allouées à cet effet aux fonctionnaires de l'Etat, selon les modalités du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 (art 3). Le montant de l'indemnité journalière (75,25 €) comprend l'indemnité de nuitée (60 €) ainsi que l'indemnité de repas (15,25 €), en application d'un arrêté du 3 juillet 2006.

DEPENSES EXCEPTIONNELLES D'ASSISTANCE ET DE SECOURS

Conformément aux dispositions de l'article L2123-18-3 du CGCT, les dépenses exceptionnelles d'assistance et de secours engagées en cas d'urgence par le maire ou un adjoint sur leurs deniers personnels seront remboursées par la commune sur présentation d'un justificatif.

FRAIS D'AIDE A LA PERSONNE DES ELUS MUNICIPAUX

Les conseillers municipaux qui ne perçoivent pas d'indemnités de fonction peuvent bénéficier d'un remboursement par la commune, sur présentation d'un état de frais, des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile qu'ils ont engagés en raison de leur participation à des réunions communales.

Le remboursement ne peut excéder, par heure, le montant horaire du salaire minimum de croissance.

Les modalités d'application de ces dispositions seront régies par une note.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire réunie le 13 avril 2015

Décide à la majorité ; 1 vote contre :

DE VALIDER l'adoption de ce dispositif dans le cadre des règles posées par le Code Général des collectivités territoriales.

M LAINE pensait que les indemnités perçues par les élus indemnisés couvraient ces frais. M le Maire répond que cela ne concerne pas spécifiquement les élus indemnisés. Les élus utilisent prioritairement le véhicule municipal. M le Maire précise qu'il faut arrêter de dire que les élus indemnisés se font de l'argent sur le dos de la collectivité ; cela requiert beaucoup de temps et d'implication, au détriment des revenus professionnels privés. L'investissement en temps des élus est énorme. Aucun élu n'abuse, par souci d'exemplarité.

37-RAPPORTEUR : MME VANDENKOORNUHYSE **REVERSEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LE BÂTI PERCUE EN 2014 SUR ACTILOIRE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980, Vu la convention du 24 décembre 2012 portant partage de la fiscalité foncière sur la propriété bâtie perçue sur les entreprises présentes sur le parc Synergie Val de Loire, établie entre les communes de Meung-sur-Loire, Baule, Beaugency et Huisseau-sur-Mauves,

Considérant les principes de partage et de reversement de fiscalité déterminés dans ces conventions,

Considérant les différents éléments fournis par l'administration fiscale au titre de l'année 2014

Considérant le produit fiscal à conserver par la Ville de Beaugency soit 70 % de 2 266 €,

Considérant que les 30 % restants, soit 679.80 €, sont répartis à hauteur de 47 % au bénéfice de Beaugency, 36 % de Meung sur Loire, 9 % de Baule et 8 % de Huisseau,

La commune de Beaugency prend acte du reversement à effectuer au titre de la fiscalité 2014 au profit des communes susvisées et selon les modalités définies par la convention soit :

Pour Meung-sur-Loire : 244.73 € (36 %)

Pour Baule : 61.18 € (9 %)

Pour Huisseau-sur-Mauves : 54.38 € (8 %)

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avis de la Commission de la maîtrise budgétaire réunie le 13 avril 2015

Décide à l'unanimité :

D'AUTORISER le reversement des taxes foncières perçues en 2014 sur la zone d'activités Actiloire comme indiqué ci-dessus.

38 -RAPPORTEUR : M LE MAIRE

PRIX BEAUGENCY - TRANSFORMATION : PRIX JACQUES ASKLUND

Lors de la trentième édition du salon du livre, un hommage appuyé a été rendu à J ASKLUND, qui s'est beaucoup investi pour la ville, écrivain, co-fondateur du salon du livre.

Il importait, après autorisation de sa famille, que la ville puisse lui rendre hommage et faire un juste retour de ce qu'il a donné à la ville et aux Balgentiens.

Il est proposé de transformer le prix BEAUGENCY en prix JACQUES ASKLUND.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

D'AUTORISER que le prix Beaugency devienne LE PRIX JACQUES ASKLUND

39-RAPPORTEUR : M LE MAIRE

DEMANDE DE SUBVENTION GILETS PARE BALLES

Dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), le ministère de l'Intérieur subventionne « l'acquisition par les communes d'équipements de protection et de gilets pare-balles au profit des policiers municipaux, qu'ils soient armés ou non.

Il est envisagé l'acquisition de 3 équipements individuels, en port discret.

- Prix unitaire H.T. : 587.50€ soit **705€ TTC**
- Prix H.T pour 3 gilets pare-balles : 587.50€ x 3 = 1762.50 € H.T soit **2115 € TTC**

Nous pouvons bénéficier d'une subvention de l'Etat à hauteur de **250€** par gilet pare-balles soit 750 € pour les 3 gilets pare-balles.

PLAN DE FINANCEMENT

Dépense TTC	
- 3 gilets : 2115 €	- Commune : 1365 € - FIPD : 750 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE M le Maire à solliciter une subvention, dans le cadre du FIPD, pour l'acquisition de 3 équipements de type « gilets pare-balles ».

M LAINE demande si l'on se dirige vers un réarmement de la police municipale. M MESAS demande quels sont leurs équipements. Pierre REVERTER déclare qu'un premier pas a été fait au niveau de la protection, avec l'achat d'une bombe lacrymogène et d'un bâton télescopique. Il existe de nombreux modèles de gilets. Les modèles retenus sont des gilets discrets. Dans un second temps, il n'est pas envisagé d'équiper la PM d'armes létales.

40-RAPPORTEUR : Le Maire

AUTORISATION DE LANCER UNE ETUDE SUR LA VIDEOPROTECTION

Dans le cadre de la sécurisation de notre ville, et compte-tenu d'un nombre important d'incivilités ou de dégradations dans certains lieux, la municipalité a décidé de débiter un travail sur la mise en œuvre d'une vidéoprotection sur la voie publique.

L'objectif de la municipalité serait de se doter d'un système permettant l'identification, c'est-à-dire une Individualisation de la cible (lecture d'une plaque d'immatriculation, reconnaissance d'un visage à l'arrêt ou en mouvement de jour comme de nuit) ; images enregistrées.

Par rapport à cet objectif, un travail doit être lancé, en collaboration avec les services de l'Etat autorisant le maire à lancer une étude d'opportunité sur un projet d'installation de la vidéoprotection publique sur le territoire communal.

Cette délibération permettra l'accompagnement par les services compétents de l'Etat

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

AUTORISE M le Maire à solliciter l'Etat pour l'accompagner sur l'étude de vidéoprotection.

M LAINE exprime que ce sujet était tabou pendant de nombreuses années. Il se réjouit de l'évolution. Il se dit ravi que l'on aille dans ce sens. Toutes les villes équipées de manière raisonnable sont satisfaites. Il se déclare favorable à cette étude.

41 RAPPORTEUR : M LE MAIRE

LISTE DES DROITS DE PREMPTION URBAIN –POUR INFORMATION

N°14-2015 : Décision signée le 31 mars 2015. Bien cadastré section F n°1235, situé 11, rue Porte Dieu, dont la superficie totale du bien cédé est de 360 m².

N°15-2015 : Décision signée le 31 mars 2015. Bien cadastré section F n°1407 et 1406, situé rue du Pissot, dont la superficie totale du bien cédé est de 911 m².

N°16-2015 : Décision signée le 9 avril 2015. Bien cadastré section F n°2685, situé 4, Rue d'entre deux aux Vallées, dont la superficie totale du bien cédé est de 1662 m².

N°17-2015 : Décision signée le 13 avril 2015. Bien cadastré section F n°1116, 1117, 1119 et 1120, situé 15, Rue du Pont, dont la superficie totale du bien cédé est de 213m².

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE DE CETTE PRESENTATION.

QUESTIONS DIVERSES

- **Remerciements** d'associations pour l'attribution de subventions : association familiale ; amicale des DDEN ; Tai-chi-shuan ; relais entour'âges.
- **Invitation** : Tastechats (invitation pour la foire à la brocante)

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23H30.

Fait le 23 avril 2015